

**Zeitschrift:** L'Enseignement Mathématique  
**Herausgeber:** Commission Internationale de l'Enseignement Mathématique  
**Band:** 4 (1902)  
**Heft:** 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

**Kapitel:** Questions et remarques diverses.  
**Autor:** Tafelmacher, Aug.

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Questions et remarques diverses.

22. — Dans la *Théorie des Equations*, par M. E. JABLONSKI, on trouve la définition suivante (p. 1) :

« On appelle nombre imaginaire une expression de la forme  $a + b\sqrt{-1} \dots$  »

Et, plus loin (p. 5) :

« On dit que deux nombres imaginaires sont égaux, lorsqu'ils ont même partie réelle et même partie imaginaire. »

Dans d'autres traités consacrés au même sujet, on trouve des phrases analogues. Or, il est illogique d'employer le mot « imaginaire », d'abord, pour désigner le tout, et, ensuite, pour désigner une de ses parties hétérogènes. Il en est de même quand on parle d'un nombre *imaginaire* qui a une partie *réelle*, en se servant donc ici précisément de l'opposition entre les nombres imaginaires et les nombres réels.

Il me semble que l'on devrait donner la préférence à la manière allemande en vertu de laquelle une expression de la forme  $a + bi$  porte le nom de nombre *complexe* (eine komplexe Zahl), manière que l'on pourrait adopter en français<sup>(1)</sup> sans difficulté, car un nombre complexe signifie un nombre qui se compose de deux parties hétérogènes.

Aug. TAFELMACHER (Santiago, Chili).

---

(1) Depuis HOUEL, un certain nombre de mathématiciens français ont également adopté la dénomination de *nombre complexe* et il faut espérer que cet usage tendra à se répandre de plus en plus.

LA RÉDACTION